



Traité Pessa'him

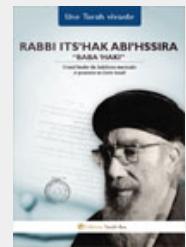
Michna 3 - Chapitre 3

ג, ג כיצד מפרישין חלה בטומאה ביום טוב--רבי אליעזר אומר,
לא תקרא לה שם, עד שתטאפה; בן בתירה אומר, תטיל לצונן.
אמר רבי יהושע, לא זה הוא חמץ שמצוירין עליו בבל יראה
ובבל ימצא; אלא מפרשתה, ומנהחתה עד הערב, ואם החמיצה,
החמיצה.

Comment prélève-t-on la hallah sur ce qui devient impur un jour de fête. Rabbi Eli'ézer dit : on ne lui donnera le nom de hallah qu'après la cuisson. Rabbi Yehouda dit : ce n'est pas le levain faisant l'objet de l'interdiction d'en voir et d'en posséder. Donc on la prélèvera et on la gardera jusqu'au soir ; et si elle devient hamets, elle le sera.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions